De l'homo sapiens à l'homosexuel : pour aller au-delà des clichés – Association des Juristes Catholiques

Publié le 1 janvier 2000
17 minutes

« Rejet de la discrimination » et « droit à l'enfant » : telles sont les deux raisons principales de légaliser le « mariage » homosexuel. Qu'en penser ?

I – Le droit à l" enfant : avons-nous mesuré ses conséquences ?

1 – L' enfant deviendrait un objet auquel on a droit

a. **On parle d'inscrire dans la loi la PMA (procréation médicalement assistée) et la GPA (gestation pour autrui).** Quels seront les repères familiaux d'un enfant conçu d'une « donneuse d'ovaires », né d'une autre « porteuse », confié à deux hommes qui seront ses « parent 1 et parent 2 » légaux ?

Voici un exemple en Grande-Bretagne :

« *L'annonce, dans le* Gay Times, *le présentait comme un « trentenaire solvable », qui avait « tout, sauf des enfants » et qui avait « beaucoup à offrir ». Le couple de lesbiennes, bien plus modeste, en a profité par deux fois : un garçon puis une fille sont nés. Mais la mère a bientôt trouvé le père trop envahissant, l'accusant de « marginaliser » sa compagne. Quant au père, aujourd'hui quinquagénaire en couple depuis vingt-cinq ans, il estimait que le fait de payer les factures lui donnait le droit de voir davantage ses enfants… Qualifiant cette bataille juridique de « grande honte », le juge a finalement accordé la garde partagée aux deux couples.* ***« Ce qui est particulièrement injuste, a-t-il conclu, c'est qu'une enfance gâchée de la sorte marquera sans doute ces enfants à jamais. »*** »

<u>1 conséquence : perte des repères familiaux pour les enfants</u>

b. **La cohabitation homosexuelle ne dure généralement pas longtemps** (2) **.** On peut ainsi prévoir ce qui arrivera dans la majorité des cas. Le « projet parental » exigé des homosexuels pour leur ouvrir l'adoption sera souvent éphémère, ce qui engendrera de nouveaux drames pour les enfants adoptés. Voici un autre exemple en Grande-Bretagne : « « Mandy voulait des enfants, j'ai fourni les ingrédients, *raconte prosaïquement Mark, un gay de 47 ans.* Je n'ai jamais eu le désir d'être père. » *Mais cet « acte de bonté » envers une lesbienne* […] *a donné naissance à deux filles. Et puis la compagne de Mandy l'a quittée, et la quadragénaire, en difficulté financière, a retrouvé les coordonnées de Mark. Aujourd'hui, elle lui réclame une pension alimentaire ! «* Pourquoi ne poursuit-on pas la deuxième mère, qui les a élevées, et qui, elle, a les moyens ? », *s'énerve-t-il. Quant aux filles de 12 et 14 ans, elles sont très perturbées psychologiquement.* ***« Jamais je ne pourrai me marier ni avoir des enfants », assène l'aînée.*** » (3)

<u>2 conséquence : une instabilité dramatique pour les enfants.</u>

Il faut conclure que l'enfant n'est aucunement un droit pour les homosexuels : **l'intérêt de l'enfant prime sur le désir des adultes.**

2 – La femme aussi deviendrait un objet : génitrice ou porteuse pour un autre.

La femme peut devenir un objet, un instrument de gestation, et en même temps une « business woman » avisée, comme dans ce cas en Belgique :

« *Après sept ans de rebondissements dans l'invraisemblable histoire de la petite Donna, née d'une*

mère porteuse belge qui l'avait revendue 15 000€ à un couple de néerlandais, après l'avoir « promise *» (pour 8 000€) à son père biologique et à sa compagne stérile, puis à un couple de gays, le tribunal d'Audenaerde vient de statuer : les six «* parents *» ont été condamnés. La justice belge avait finalement décidé de poursuivre les trois couples (la mère porteuse et son mari, les Néerlandais et le père biologique et sa compagne) devant le tribunal correctionnel pour avoir infligé des «* traitements inhumains et dégradants *» à Donna. Quant à la fillette, elle demeurera aux Pays-Bas, auprès de ses parents adoptifs, sans jamais connaître son père naturel.* » (4)

3 conséquence : un énorme recul pour la femme.

3 – La multiplicité des partenaires légitimerait le « polyamour » : le « mariage » à plusieurs.

Puisque les enfants seront issus de plusieurs partenaires (outre les parents adoptifs, on peut parfois ajouter deux « donneurs » de gamètes et une « porteuse »), on ira certainement jusqu'au « mariage » à trois, ou plus. Déjà apparaît la notion de « trouple » ou couple à trois, par exemple au Brésil : « *Un an après avoir célébré le premier mariage civil homosexuel, le Brésil vient de consacrer le premier «* ménage à trois *» officiel. Un homme et deux femmes ont donc été mariés par la notaire de Tupa (à 430 km de São Paulo), Claudia do Nascimento Domingues. Cette dernière a déclaré à l'AFP que sa «* fonction n'est pas de juger si cette situation est correcte ou pas *», avant de préciser qu'elle avait agi en parfaite légalité : «* C'est quelque chose de nouveau, mais je ne l'aurais pas fait si la loi l'interdisait explicitement. *» La logique juridique est implacable : si un mariage ne définit plus l'union entre un homme et une femme mais s'il consacre désormais l'amour, pourquoi ne pas marier un homme et deux femmes qui s'aiment ?* ***Et la justice brésilienne, pourtant considérée comme étant conservatrice, a été obligée de céder et d'accepter cette nouvelle forme d'union.*** **»** (5)

4 conséquence : la logique implacable du « no limit ».

Ou encore au Québec :

« *Diffusé sur France 2, le documentaire «* Du baiser au baiser *» nous présente* […]*, une québécoise qui vit avec deux hommes.* […] *Après avoir permis à des juges activistes de légaliser de facto le «* mariage *» homosexuel en 2004, la Belle Province voit désormais fleurir la revendication du mariage à trois ou plus.* […] *si une condition du mariage (la différence de sexe) peut être supprimée, pourquoi pas d'autres (majorité, absence de liens familiaux, nombre…) ? En France, les médias commencent déjà à préparer la population à accepter un jour ce qu'ils appellent* […] *le «* polyamour *»* […]. »(6)

On peut prévoir que l'adoption par les homosexuels serait gravement préjudiciable à l'enfant et à la société, en rendant floue la filiation de l'enfant, devenu objet du caprice des adultes.

On nous objectera le contre-exemple d'une « famille rose » unie, avec de bons « parents », des enfants épanouis. Qui prouvera que ce cas idyllique sera fréquent ? Nous pensons au contraire, chiffres à l'appui, que ce cas sera l'exception7. Il faut aller plus loin : quand même ce cas serait fréquent, cela légitimerait-il le « mariage » homosexuel ? Inacceptable dans ses conséquences, est-il acceptable en lui-même ?

II – La non-discrimination de l' homosexualité : le bon sens doit faire entendre sa voix

1. La nature de l' amour humain

a – La nature physique nous manifeste que…

i. …le but inhérent de l'union charnelle est d'engendrer la vie.

ii. …les sexes sont complémentaires à cet effet.

Nul besoin d'une longue leçon de biologie : l'extraordinaire organisation et complémentarité des systèmes génitaux le prouve suffisamment. Ainsi l'homosexualité est-elle, d'un simple point de vue physique, un détournement fondamental de l'usage naturel de l'union charnelle.

b) Les deux grandes lois de l'amour humain

Nous voulons tous une seule chose : être heureux. Or comment y parvient-on ? Par l'amour. L'amour est l'artisan du bonheur humain, à condition qu'il respecte deux lois fondamentales :

i. Chez l'homme, l'amour charnel est au service d'un amour plus élevé.

Cette priorité de l'amour spirituel, de cœur à cœur, d'âme à âme, est ce qui distingue l'homme de l'animal.

L'homme est supérieur à l'animal par ses facultés les plus hautes, intelligence (pour connaître le vrai) et volonté (pour aimer le bien), qui sont au-dessus du temps et de la matière. C'est pourquoi l'homme n'est jamais rassasié d'un plaisir matériel, passager. Tant de célébrités (chanson, politique…), quoique comblées de biens matériels, sombrent dans la drogue, l'alcool, ou une sexualité débridée et finissent dans le dégoût, parfois le suicide. Avec du recul, Marylin Monroe, Amy Winehouse, Michael Jackson ont-ils été heureux ? Pourquoi ont-ils sombré dans la vie ?

Amour charnel et spirituel sont intimement liés

Parce qu'il leur manquait l'essentiel : une famille et des amis **qui les aiment pour eux-mêmes** et non pour leur argent ou leur gloire ; il leur manquait un sens à leur vie, il leur manquait la fécondité d'enfants et d'œuvres bonnes qui leur survivent.

ii. L'amour humain est don de soi et pour cette raison il est fécond, source de vie, de bonheur.

Il est manifeste que l'amour véritable cherche d'abord le bien de l'être aimé. Ainsi les parents se donnent sans compter pour leurs enfants, leur santé, leur éducation, et ceci gratuitement.

L'amour vrai est un don réciproque et fécond

Ils ne verront la fécondité de leur sacrifice que plus tard, fiers de savoir leurs enfants établis et heureux à leur tour. Par leur sacrifice ils auront transmis à la génération future la connaissance du vrai et l'amour du bien, et ainsi le bonheur, la civilisation elle-même.

C'est là le but du mariage, qui contribue au bien commun de la société tout en procurant fécondité aux époux et bonheur à leur famille. C'est la mission irremplaçable des parents et de la famille. Ce service du bien commun et du bonheur social exige que la société exalte l'idéal familial et le protège par des lois spéciales.

La société se protège en protégeant le mariage

iii. Comment se situe l'homosexualité quant à ces deux lois fondamentales de l'amour humain ?

Le détournement du rapport sexuel contre son usage naturel porte en lui-même un détournement de l'amour spirituel : dès lors l'homosexualité peut-elle obtenir fécondité et bien spirituel des « partenaires » (8) ?

Bien entendu l'amour existe légitimement entre personnes de même sexe, mais il est alors, conformément à la nature, exclusivement affectif et spirituel : c'est l'amitié. Cet amour peut fonder une société stable (association par exemple) mais aucunement un mariage puisqu'il n'engendre pas physiquement d'enfants.

2. La revendication du « mariage pour tous » est une injustice contre la famille

Comme on l'a vu ci-dessus, la famille est l'institution qui, par le moyen du mariage, organise socialement la filiation : elle doit donc être protégée par des lois propres.

Le mariage est l'organisation sociale de la filiation

Concéder le mariage à des unions par nature incapables de filiation, c'est dénaturer le mariage : c'est accorder les avantages de son statut privilégié aux unions exemptes de la responsabilité et des servitudes du mariage, donc privées de son utilité sociale.

Comme Madame Guigou, ministre de la justice du gouvernement de M. Jospin, le déclarait à l'Assemblée Nationale le 9 octobre 1998 : « *Le PACS est radicalement différent du mariage parce qu'il n'est pas question, **ni aujourd'hui ni demain**, que deux personnes physiques du même sexe, quel que soit leur sexe, puissent se marier (9). Comme l'a dit la Commission européenne des droits de l'homme de Strasbourg,* « **ce serait une dénaturation du mariage et de sa fin sociale que des personnes dont la catégorie sexuelle emporte par elle-même la constatation d'une inaptitude physique à procréer puissent se marier** ». »

La « dénaturation du mariage » serait la destruction de la famille. Ceci signifierait la destruction de la civilisation elle- même, qui ne serait plus transmise aux générations futures : ce serait un « suicide social ».

3. Le « mariage pour tous » produirait un « suicide social »

a) Les passions, une fois débridées, se déchaînent jusqu'à la barbarie.

Les cas de pédophilie, viols, meurtres pour raison sexuelle, se multiplient ces dernières années en France (10). Il est aussi manifeste que la « libération » sexuelle, propagée par le mauvais usage des media et d'internet, amplifie ce phénomène. En voici un exemple récent en Ecosse :

« *Avant son arrestation, James Rennie, 38 ans, était le directeur de l'association LGBT Youth Scotland. En tant que tel, par ses contacts avec les parlementaires écossais et avec l'ancien Premier ministre Tony Blair, mais aussi en sa qualité de conseiller du gouvernement écossais pour les questions homosexuelles en rapport avec les enfants, il a eu une influence sur l'évolution du droit anglais et écossais vers l'autorisation de l'adoption pour les couples de personnes du même sexe. En 2009 James Rennie et ses complices ont été arrêtés puis condamnés pour faits de pédophilie aggravée, entre autres sur le nourrisson que James Rennie gardait régulièrement pour des gens qui se considéraient comme ses amis depuis quinze ans. Ceux-ci ont appris la chose lorsque la police, dans le cadre de son enquête, leur a fait visionner une vidéo que James Rennie avait fait circuler auprès des autres membres de son réseau, une vidéo où on le voyait violer le petit garçon en plusieurs occasions, pendant plusieurs années, le premier viol s'étant produit alors que le garçon n'était encore qu'un bébé de 3 mois* […]. *Au moment de son arrestation, James Rennie avait un partenaire fixe mais se servait d'Internet pour d'autres rencontres entre gays. Il se servait aussi d'Internet pour des rencontres entre pédophiles, y compris celle de Neil Strachan, un autre homosexuel pédophile de 41 ans qui avait été condamné à 3 ans de prison en 1997 pour des actes sexuels sur un garçon entre 5 et 7 ans.* » (11)

« Libération » sexuelle et agressions sexuelles augmentent en parallèle, produisant un véritable malaise social.

Malheureusement le « paradis » des agresseurs est l'enfer des victimes. Un malaise social apparaît : bien des parents n'osent plus laisser leurs enfants sortir seuls dans la rue. L'homosexualité militante n'est-elle pas un des facteurs aggravants de ce malaise social, par son combat pour la « libération » sexuelle ? Or la revendication du « mariage » homosexuel n'est pas celle de tous les homosexuels, mais uniquement de quelques lobbies militants. Y céder, ne serait- ce pas favoriser ce malaise social ?

Légaliser le « mariage » homosexuel serait céder à un lobby non représentatif des homosexuels et favoriserait un malaise social.

b) Les enfants sont les premières victimes de la précarité croissante des familles

Dans la « libération » sexuelle, l'égoïsme des adultes oublie l'essentiel : l'amour entre un homme et une femme a un fruit irrévocable et ineffaçable, un nouvel être humain. Cet enfant exige que l'amour conjugal soit unique et indissoluble, pour assurer son éducation et le bien de toute la famille.

L'amour responsable ne sacrifie pas l'enfant au nom du plaisir.

Ainsi l'amour humain est-il une responsabilité en même temps que la plus grande joie humaine. **Le plaisir, légitime, est au service de cette responsabilité et de cette joie, et non l'inverse.** Le primat du plaisir sur la responsabilité détruit le bonheur familial : la multiplication des enfants déséquilibrés, moralement déboussolés, le montre (12). Beaucoup d'enfants issus d'une famille en échec seront incapables de fonder à leur tour une famille épanouie (qu'ils n'auront pas connue) et de transmettre la civilisation (qu'ils n'auront pas reçue) :

« Jamais je ne pourrai me marier ni avoir des enfants. » (13)

Notre civilisation est en danger de mort par « suicide social ».

III – Que peut dire le catholique de l'homosexualité ?

L'amour de tous, y compris des homosexuels qui sont nos frères humains, n'oblige pas à considérer leur comportement comme bon ni à légaliser leur union. Bien au contraire, leur signaler que ce comportement est source de malheur, de suicide social et faire de notre mieux pour en protéger nos enfants est un devoir.
Dieu a enseigné sur ce sujet dans la Bible : Le Livre du *Lévitique*, 18, 22, déclare : « Tu ne coucheras pas avec un homme comme avec une femme : une telle chose est une abomination. »
Dans son *Epitre aux Romains*, 1, 26–27, saint Paul déclare au sujet des païens : « Leurs femmes ont délaissé les relations naturelles pour celles qui sont contre nature, et pareillement les hommes, abandonnant les relations naturelles avec la femme, se sont enflammés de désir les uns pour les autres, ayant d'homme à homme des rapports infâmes, et recevant en leur personne le juste salaire de leur égarement. »
Pour empêcher le « suicide social » de la France, nous préférons la civilisation de l'homo sapiens à l'enfer « rose » de l'homosexuel.
Association des Juristes Catholiques du Languedoc Méditerranéen
Note 1 de AJCLM : cette étude peut être obtenue dans sa version complète sur demande à *l'Association des Juristes Catholiques du Languedoc Méditerranéen,* ajclme@gmail.com
Note 2 de la Rédaction de LPL : accès au fichier pdf de cette étude

Notes

1 -
2 – Dans une enquête sur de jeunes homosexuels hollandais, le docteur Maria Xiridou, du Service de santé municipale d'Amsterdam, constate que les relations durent en moyenne un an à un an et demi. En plus du partenaire « stable », chaque homosexuel a en moyenne huit autres partenaires par an… Cf. « The contribution of steady and casual partnerships to the incidence of HIV infection among homosexual men in Amsterdam », Maria Xiridou et autres, *AIDS* (2003) 17 (7), p. 1031.
3 – *Le Figaro*, *ibidem*.
4 – *Le Figaro*, .
5 – *24 heures Actu*, 28/10/12, http://24heuresactu.com/2012/10/28/mariage-pour-tous-une-union-a-3-celebree-au-bresil/
6 – *Nouvelles de France*, 26/10/12, http://www.ndf.fr/poing-de- vue/26–10-2012/lhomme-progressiste-est-un-animal-qui-a-la-rage
7 – La multiplicité des « partenaires » est un fait général chez les homosexuels, contre la stabilité de la famille (cf. note 2 précédente). De même les violences entre partenaires, contre la paix dans la famille : « Chez les hommes des régions urbaines qui ont des rapports sexuels avec des hommes, le pourcentage des victimes de violence est beaucoup plus élevé que chez les hommes hétérosexuels et probablement les femmes hétérosexuelles. » (Gregory L. Greenwood et autres, « Battering victimization among a probability- based sample of men who have sex with men », *American Journal of public health*, déc. 2002, vol. 92, n°12, p. 1964–1969). Voici quelques chiffres : « *Une étude de* Statistique Canada *indique* […] *qu'en 2004, 15% des gays et des lesbiennes ont été victimes de violences* « conjugales » *contre 7% des* « hétéros »*… Des chiffres corroborés par ce questionnaire du site communautaire* Yagg *dont 84% des participants ont déclaré être lesbiennes : 18% d'entre eux auraient subi des violences conjugales…* » *Nouvelles de France*, 28/12/12, http://www.ndf.fr/nos-breves/28–12-2012/apres-les-drogues-et-le-sida-le-tabou-des-violences-conjugales-chez-les-lgbt.
8 – Selon l'étude de Christopher Bagley et Pierre Tremblay sur 750 jeunes hommes de 18 à 27 ans, les jeunes homosexuels ou bisexuels semblent plus enclins au suicide que les autres : « *Des jeunes*

gens orientés vers l'homosexualité et représentant 62,5% des tentatives de suicide ont fait état d'un nombre plus important de pensées et d'actes suicidaires antérieurs ; ces conclusions, qui indiquent que les hommes homosexuels et bisexuels risquent 13,9 fois plus de tenter un suicide, concordent avec des résultats d'enquêtes précédentes. »
« Suicidal behavior in homosexual and bisexual males », *Crisis*, 1997, vol. 1 p. 24–34. L'homosexualité rend-elle véritablement heureux ?
9 – Selon un procédé habituel de subversion, le PACS a préparé le « mariage » homosexuel en accoutumant les esprits à une union civile d'homosexuels, en cachant l'étape suivante pour éviter la réprobation publique. Dix ans plus tard, les esprits sont habitués au PACS. En contradiction avec son affirmation de 1998, madame Guigou peut alors déclarer : « Je soutiens aujourd'hui fermement l'engagement de François Hollande en faveur du mariage pour tous, qui doit permettre l'union des couples, indépendamment de leur orientation sexuelle. Je suis également favorable à l'ouverture de la parentalité aux couples de même sexe et donc à l'adoption par les couples homosexuels » (http://lesalonbeige.blogs.com/my_weblog/2012/12/elisabeth-guigou-favorable-a-la-denaturation-du-mariage-et- a-la-privation-de-pere-ou-de-mere.html).
10 – Chaque année (moyenne de 2004 à 2008 inclus), les services de police et de gendarmerie enregistrent 10 138 viols, dont 4 654 sur mineurs, 13 911 agressions sexuelles, dont 7 756 sur mineurs**.** Entre
1996 et 2006, le nombre de viols en France augmente de 36% (étude de Mucchielli, CNRS, directeur du CESDIP).
11 – http://www.ndf.fr/nouvelles-deurope/28–12-2012/le-leader-dune-association-lgbt-militante-condamne-pour-pedophilie-aggravee. On trouvera des informations complètes sur cette douloureuse affaire dans le *Daily Mail* du 8 mai 2009 : http://www.dailymail.co.uk/news/ article-1178354/Gay-rights-campaigner-led-double-life-leader- paedophile-ring-carried-catalogue-child-abuse.html.
12 – Les suicides d'enfants, phénomène inconnu des civilisations bien portantes, montrent que sans famille stable, les enfants ne trouvent plus de sens à leur vie.
13 – Citation de la jeune Anglaise rapportée plus haut.

Notes de bas de page

1. Figaro, 12/11/2012 : http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/11/12/01016–20121112ARTFIG00386–l-etranger-les-accrocs-du-mariage-gay.php [↩]